



0 50 100 150 m

- Légende**
- Arbre remarquable
 - Bâtiment remarquable
 - Cavity
 - Exploitation agricole
 - Chemin de randonnée
 - Élément paysager à protéger
 - Marge de recul
 - Immeuble de la reconstruction - élément à protéger
 - Zonage
 - Bâtiment remarquable
 - Chute de bloc
 - Maintien des rez-de-chaussée en commerce
 - EA
 - Espace boisé classé
 - EBR
 - Élément paysager à protéger
 - Emplacement réservé
 - Immeuble signalé
 - Orientation d'aménagement programmée
 - Obligation de démolition
 - plomb
 - Zone inondable
 - Dérogation
 - Zone humide
 - Périmètre P.P.R.I.
 - Bâtiment
 - Parcelles
 - Communes

Approbation :
Modification simplifiée n°1 du 06/10/2016
Modification n°1 du 06/04/2017
Modification n°2 du 11/04/2019
Revision allégée n°1 du 11/04/2019
Modification n°3 du 15/12/2022

Édition :
Service SIG
26-1-2023

Sources :
-origine cadastre © Droits de l'État réservés
-service urbanisme flers Agglo

Zone	Description
1AU	zone d'urbanisation future immédiate à vocation mixte
1AUZ, 1AUZm, 1AUZx	zone d'urbanisation future immédiate à vocation d'activités économiques
2AU	zone d'urbanisation différée
2AUZm, 2AUZm, 2AUZm	
A	zone agricole protégée
AN	secteur sur lequel sont autorisés les constructions, ouvrages ou travaux liés à l'activité de l'aéroport
AN, ANh	secteur sur lequel sont autorisés les équipements extérieurs d'intérêt collectif
ANh, ANh	secteur de hameaux et habitations isolées occupées par des tiers non agriculteurs
ANh	secteur de taille et de capacité d'accueil limités
ANh	secteur sur lequel toute nouvelle construction est interdite
N	zone naturelle ordinaire
NP	zone naturelle de protection renforcée
NI	secteur sur lequel sont autorisés les aménagements ou équipements de loisirs de sport ou de détente
UA	zone urbaine de centralité
UB	zone urbaine de centralité secondaire
UC	zone urbaine à dominante d'habitat collectif
UD1, UD2, UD3	zone urbaine à dominante d'habitat individuel
UD	zone urbaine réservée aux grands équipements
UDZ, UDZ, UDZm, UDZx	zone urbaine d'activités économiques diversifiées